



Assemblée générale

Distr. générale
5 janvier 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 22 c) de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance :

**Coopération pour le développement
des pays à revenu intermédiaire**

**Note verbale datée du 14 décembre 2021, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente du Guatemala
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de présidente du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire pour 2021, a l'honneur de transmettre la déclaration adoptée par le Groupe à sa sixième réunion ministérielle annuelle, qui s'est tenue virtuellement le 2 décembre 2021 (voir annexe).

La Mission permanente du Guatemala prie le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 22 c) de l'ordre du jour.



**Annexe à la note verbale datée du 14 décembre 2021 adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente du Guatemala
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration issue de la sixième réunion ministérielle du Groupe
de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu
intermédiaire**

1. Nous, ministres et représentants de haut niveau des pays constituant le Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, à savoir l'Arménie, le Bélarus, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Liban, le Maroc, le Mexique, le Panama, le Pérou, les Philippines et la République dominicaine, réunis le 2 décembre 2021 à l'occasion de la sixième réunion ministérielle du Groupe, tenue en marge de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
2. Rappelons et réaffirmons nos précédentes déclarations signées le 23 septembre 2016, le 21 septembre 2017, le 26 septembre 2018, le 24 septembre 2019 et le 2 octobre 2020 ;
3. Exprimons notre solidarité avec tous les pays pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et rendons hommage aux professionnels de la santé, au personnel humanitaire, aux chercheurs en médecine et à toutes celles et à tous ceux qui, chaque jour dans le monde, risquent leur vie en première ligne pour aider et sauver des personnes touchées par la COVID-19 ;
4. Réaffirmons notre engagement en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres textes pertinents issus de réunions multilatérales ;
5. Réaffirmons également notre engagement en faveur de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, en date du 21 mai 2018, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2020, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, accueillons avec satisfaction ce que fait le Secrétaire général pour ces questions, sachant qu'il a formulé des propositions dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », et prenons acte des progrès accomplis jusqu'ici ;
6. Soulignons que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne pourra pas être mené à bien si les pays à revenu intermédiaire sont laissés de côté et donc incapables d'atteindre l'ensemble des objectifs de développement durable ;
7. Rappelons que, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est notamment indiqué que les pays à revenu intermédiaire connaissent encore de grandes difficultés pour parvenir au développement durable et que, pour pérenniser les résultats obtenus jusqu'à présent, il faudrait intensifier les efforts visant à surmonter les difficultés actuelles par des échanges de données d'expérience, une meilleure coordination et un soutien amélioré et mieux ciblé de la part du système des Nations Unies pour le développement, des institutions financières internationales, des organisations régionales et d'autres parties prenantes ;

Déséquilibres et difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire

8. Réaffirmons que, bien que désignant des pays de la même catégorie, l'appellation unique « pays à revenu intermédiaire », qui ne tient compte que du revenu par habitant, ne reflète pas adéquatement la myriade de réalités de ces pays et simplifie à l'excès les situations complexes des pays qu'elle englobe et, par conséquent, soulignons qu'il est urgent de revoir l'approche systémique de la classification des pays en développement pour obtenir à l'échelle mondiale, dans le domaine du développement durable, des résultats concrets qui s'inscrivent dans la durée ;

9. Notons que pour mieux comprendre les besoins de développement des pays à revenu intermédiaire, il faut mettre en évidence les déséquilibres structurels et les vulnérabilités, ce qui aidera à prendre des mesures à même de remédier plus efficacement et plus précisément à ces déséquilibres ;

10. Soulignons que la croissance économique n'est pas synonyme de gains en matière de développement durable et que quel que soit le niveau de revenu par habitant, en particulier le niveau du revenu national brut, les pays à revenu intermédiaire continuent de faire face à de graves difficultés en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, les inégalités sociales et économiques, la dette extérieure, les vulnérabilités environnementales, la création d'emplois décents et formels, la diversification de l'économie, l'accès aux marchés internationaux, l'accès aux systèmes financiers et aux systèmes bancaires, les systèmes de santé, la réduction de la faim, les déplacements forcés, l'avancement des femmes, la lutte contre les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, la lutte contre la perte de biodiversité et la prévention de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse, la promotion d'infrastructures durables, la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que le partage des technologies et des expériences, entre autres, et qu'une amélioration des indicateurs macroéconomiques ne signifie pas nécessairement que le bien-être de la population s'est amélioré, notamment mais pas exclusivement, dans les domaines du logement et des services de base, de la sécurité alimentaire et de l'accès à une éducation inclusive de qualité et à des services de santé, étant donné que dans les pays à revenu intermédiaire, même dans ceux qui connaissent une forte croissance économique, les inégalités persistent, voire augmentent ;

11. Sommes conscients que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour éliminer la pauvreté, créer des emplois décents, réduire les inégalités, donner davantage de moyens aux femmes et aux filles, conserver et restaurer, lutter contre les changements climatiques et réduire les risques de catastrophe, favoriser les infrastructures durables, promouvoir la science, la technologie et l'innovation, et pour partager les technologies et les expériences, entre autres aspects essentiels du développement durable ;

12. Considérons qu'il faut mettre l'accent sur l'importance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises pour la concrétisation des objectifs de développement durable, en particulier pour la promotion de l'innovation, de la créativité et d'un travail décent pour toutes et tous, et savons qu'il importe de faciliter l'intégration des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le secteur formel et leur expansion sur les marchés internationaux, régionaux et nationaux, notamment en assurant l'accès de toutes les personnes au renforcement des capacités et aux services financiers, tels que le microfinancement et le crédit à un coût abordable ;

13. Sommes conscients de la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable et savons que les migrations

internationales constituent une réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination et qui appelle des réponses cohérentes et globales. Nous coopérerons à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits humains et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers ;

Pandémie de COVID-19 et pays à revenu intermédiaire

14. Rappelons l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution [74/270](#), intitulée « Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) », et de la résolution [74/274](#), intitulée « Coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19 », ainsi que de la Déclaration politique sur l'accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 partout dans le monde ;

15. Soulignons qu'il convient de considérer le vaccin contre la COVID-19 comme un bien public mondial dans le domaine de la santé en faisant en sorte que toutes les personnes y accèdent de manière équitable et juste à un prix abordable, sans aucune forme de discrimination. À cet égard, nous soutenons l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de l'équité vaccinale et demandons à tous les États et aux parties concernées d'intensifier leurs efforts coordonnés et concertés pour une distribution juste et équitable des vaccins dans les pays à revenu intermédiaire, en particulier au moyen du Mécanisme COVAX et du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, afin de favoriser l'accès aux vaccins, notamment dans le cadre du dispositif de répartition de l'Organisation mondiale de la Santé, l'objectif étant de garantir l'équité dans l'accès aux produits sanitaires contre la COVID-19 et une juste répartition de ceux-ci ;

16. Soulignons que les graves retombées de la pandémie mettent en évidence l'interdépendance des problèmes de développement qui se posent à l'échelle mondiale et que les pays à revenu intermédiaire continuent de se heurter à diverses difficultés, telles que des systèmes de santé fragiles ou durement touchés, des niveaux d'endettement élevés et une marge de manœuvre budgétaire limitée, et ont besoin de l'appui et de la solidarité de la communauté internationale et d'un accès égal aux fournitures médicales, aux médicaments et aux vaccins contre la COVID-19 et doivent être considérés comme pouvant bénéficier de l'aide humanitaire, des fonds et des programmes devant permettre le relèvement de la pandémie de COVID-19 ;

17. Rappelons que, dans le rapport du Secrétaire général sur la dette et la COVID-19, il est dit que de nombreux pays à revenu intermédiaire sont extrêmement vulnérables face à la crise de la dette, à la perte d'accès aux marchés et aux sorties de capitaux, et souscrivons à l'appel lancé aux institutions financières internationales, aux banques multilatérales de développement, au secteur privé, au système des Nations Unies et à tous les acteurs concernés pour que la soutenabilité de la dette ne soit pas déterminée en fonction du niveau de revenu mais du degré de vulnérabilité ;

18. Prenons acte des mesures prises par le Groupe des Vingt pour suspendre provisoirement les versements au titre du service de la dette pour les pays les plus pauvres et mettre en œuvre l'Initiative de suspension du service de la dette et le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, et rappelons qu'il faut que tous les créanciers bilatéraux officiels appliquent pleinement ces mesures de manière transparente, rapide et efficace, tout en notant qu'il convient de faire plus, en particulier pour répondre aux besoins des pays qui ne bénéficient pas de ces mesures, notamment les pays à revenu intermédiaire ;

19. Réaffirmons à ce sujet qu'il est de plus en plus urgent de lutter non seulement contre les risques de liquidité, mais aussi contre les risques de solvabilité, et accueillons avec satisfaction l'émission, le 23 août 2021, par le Fonds monétaire international, de droits de tirage spéciaux d'un montant équivalent à 650 milliards de dollars visant à répondre au besoin mondial de longue date d'actifs de réserve, et invitons les pays affichant une position extérieure solide à chercher des moyens de transférer volontairement certains de leurs droits de tirage spéciaux, dans le respect des lois et réglementations nationales, et, à cet égard, saluons les efforts déployés par le Fonds pour trouver d'autres solutions viables concernant l'affectation volontaire de droits de tirage spéciaux aux pays les plus en difficulté, y compris les pays à revenu intermédiaire ;

20. Notons qu'en raison de la COVID-19, les envois de fonds sont imprévisibles, ce qui plonge dans la précarité les 800 millions de personnes vivant dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire qui en dépendent fortement. Durant la pandémie, certains problèmes sont propres aux migrants, et ce, pour diverses raisons comme l'inadéquation de leurs conditions de vie et de travail, la méconnaissance du contexte local et des réseaux locaux, la xénophobie, la discrimination et le manque d'accès aux services de santé et aux services connexes ;

21. Constatons que la pandémie touche de manière disproportionnée les personnes de tous âges ayant des pathologies préexistantes, ainsi que les personnes âgées, pour qui le risque de mortalité est nettement plus élevé, et que le taux de mortalité est plus élevé chez les hommes touchés par la COVID-19 que chez les femmes ;

22. Constatons également l'impact multidimensionnel de la pandémie de COVID-19 sur les femmes, dont près de 60 % dans le monde entier travaillent dans le secteur informel, sont plus susceptibles de gagner moins et d'épargner moins, assument la majorité des travaux domestiques non rémunérés et courent un plus grand risque d'être au chômage, de ne pas bénéficier d'une protection sociale et de tomber dans la pauvreté ;

23. Saluons la création du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, qui aide les pays à revenu intermédiaire à faire face à la crise et à se remettre des chocs socioéconomiques qu'elle entraîne ;

Système des Nations Unies pour le développement

24. Accueillons avec satisfaction l'appel lancé par le Secrétaire général pour que le système des Nations Unies pour le développement revoie l'appui qu'il apporte aux pays à revenu intermédiaire dans toute leur diversité, y compris dans le cadre de l'action visant à faire progresser la mesure multidimensionnelle du développement durable ;

25. Soulignons que ce qui est fait pour créer des conditions propices au développement doit s'accompagner d'un environnement globalement porteur, exhortons les Nations Unies à élaborer une stratégie globale à long terme à l'échelle du système visant à faciliter la coopération au service du développement durable et un appui concerté aux pays à revenu intermédiaire, et à mettre en place pour cette catégorie de pays un système de classification transparent, plus adapté et plus précis, qui ne prenne pas seulement en compte le revenu par habitant et nous déclarons prêts à coopérer étroitement à cette fin avec les organismes compétents des Nations Unies ;

26. Demandons de nouveau au Groupe des Nations Unies pour le développement durable qu'il nous tienne informés de l'avancement des travaux concernant la mise au point d'un cadre commun de collaboration avec les banques multilatérales de développement visant à mieux tirer parti des synergies aux niveaux régional et

national en accordant une attention particulière aux besoins multidimensionnels des pays à revenu intermédiaire, comme prévu dans le Plan d'action du Secrétaire général pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2019-2021) ;

27. Réaffirmons une fois encore que nous sommes prêts à collaborer activement avec les entités des Nations Unies, en particulier avec l'Économiste en chef de l'Organisation des Nations Unies, la personne désignée comme point focal pour la question des pays à revenu intermédiaire et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, afin de promouvoir les intérêts des pays à revenu intermédiaire, qui sont d'importants moteurs de la croissance et du développement à l'échelle mondiale, en ce qu'ils représentent un tiers du PIB mondial, 75 % de la population mondiale et 62 % des pauvres de la planète ;

28. Prions de nouveau le Secrétaire général d'établir un rapport d'analyse sur les conséquences de la COVID-19 pour les pays à revenu intermédiaire, qui comporterait des recommandations à l'intention des organismes des Nations Unies ;

29. Soulignons que le système des Nations Unies pour le développement a aussi un grand rôle à jouer en contribuant aux processus de reclassement et aux transitions en douceur pour garantir que les pays sur le point d'être reclassés ou qui l'ont été récemment ne se heurtent pas à des entraves en ce qui concerne leurs plans et programmes de développement, y compris l'accès au financement dans des conditions acceptables. Malgré l'augmentation du revenu par habitant, la plupart des pays reclassés ou sur le point d'être se heurtent à des vulnérabilités structurelles et persistantes ainsi qu'à d'autres obstacles structurels et institutionnels. Nous appelons l'attention sur le fait que, lorsque le revenu par habitant dépasse un certain seuil, l'accès à l'aide publique au développement et aux financements publics extérieurs est souvent réduit à un rythme tel qu'il ne peut être compensé par des stratégies économiques, commerciales et fiscales renforcées ;

30. Accueillons avec satisfaction l'appel lancé au Secrétaire général pour qu'il soit procédé, dans la limite des ressources existantes, à un état des lieux qui renseignera précisément sur l'appui actuellement offert aux pays à revenu intermédiaire, notamment sur les indices, les dispositifs, les stratégies et autres outils, de manière à envisager la mise au point d'un plan d'intervention global à l'échelle du système qui viserait à mieux prendre en compte la nature multidimensionnelle du développement durable et à faciliter la coopération pour le développement durable et le soutien coordonné et inclusif aux pays à revenu intermédiaire, en tenant compte des difficultés qui leur sont propres et des besoins de chacun, et attendons avec intérêt que soient terminés les travaux consacrés à l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle ;

Financement du développement

31. Encourageons les banques multilatérales de développement, les institutions financières internationales, le secteur privé et les donateurs bilatéraux à inclure dans leurs politiques financières des critères multidimensionnels pour l'octroi de financement, afin de mettre en place une assistance plus séquentielle, échelonnée et progressive qui tienne compte au mieux de la nature multidimensionnelle du développement durable et des possibilités et difficultés inhérentes à la diversité des situations des pays à revenu intermédiaire ;

32. Demandons instamment que des mesures décisives soient prises et une action concrète menée pour donner suite aux engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, dans lequel les Nations Unies sont invitées à élaborer avec les institutions financières internationales des mesures transparentes pour évaluer le

développement durable sans se limiter au revenu par habitant, en tenant compte de la pauvreté et des inégalités sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et des déséquilibres structurels ;

33. Invitons la communauté internationale et toutes les parties concernées, sans préjudice des mesures d'aide en cours, à coopérer et à mobiliser des ressources et des compétences, notamment à apporter une assistance financière et une aide en nature, ainsi qu'une aide directe aux pays d'accueil, aux populations réfugiées et aux pays d'origine des réfugiés, en vue de renforcer les capacités et de réduire la lourde charge supportée par les pays et les communautés qui accueillent des réfugiés et des personnes déplacées, en accord avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies, tout en respectant pleinement les principes d'humanité, d'indépendance, de neutralité et d'impartialité de l'action humanitaire ;

34. Rappelons la résolution 75/207 intitulée « Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable », dans laquelle l'Assemblée générale a demandé aux partenaires de développement de continuer d'appuyer les efforts tendant à consolider les cadres d'action pour stimuler le financement des investissements productifs, notamment en renforçant les capacités d'accéder aux sources de financement disponibles, en tenant compte des difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire ;

35. Prenons note du rapport dans lequel l'Équipe spéciale chargée de la question du financement numérique des objectifs de développement durable a recommandé des moyens de mettre à profit la numérisation pour accélérer le financement des objectifs de développement durable ;

36. Appelons au renforcement des travaux des 91 laboratoires d'accélération que le Programme des Nations Unies pour le développement a créés et qui couvrent 115 pays, à revenu intermédiaire pour la plupart, ainsi qu'au développement de la stratégie numérique qui vise à aider les gouvernements et les populations à tirer parti de la technologie et de l'innovation pour obtenir des résultats à l'ère de la transformation numérique et de la quatrième révolution industrielle ;

Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire

37. Soulignons l'importance des plateformes de partage des connaissances et le rôle central de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour les pays à revenu intermédiaire et réaffirmons que la coopération internationale pour le développement demeure un outil puissant pour compléter les efforts des pays à revenu intermédiaire, qui cherchent à mobiliser les ressources publiques au niveau national pour parvenir au développement durable ainsi que pour faciliter et améliorer la collecte et l'analyse de données désagrégées de qualité pour mieux comprendre les aspects multidimensionnels de la pauvreté, et pour favoriser la prise de décisions rationnelles et transparentes. Nous réaffirmons que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont des axes importants de la coopération internationale pour le développement, qui viennent compléter, et non pas remplacer, la coopération Nord-Sud, et, à cet égard, nous nous engageons à renforcer la coopération triangulaire, qui est un moyen de mettre les compétences et les acquis de l'expérience au service de la coopération pour le développement ;

38. Apprécions la solidarité dont les pays à revenu intermédiaire font preuve, comme en témoignent le transfert de technologie et l'aide financière, l'assistance technique et l'appui au renforcement des capacités qu'ils apportent à d'autres pays en développement en passant par les plateformes de partage des connaissances, ainsi que leur double contribution à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire ;

Groupe des pays à revenu intermédiaire à l'ONU

39. Accueillons avec intérêt la tenue de la Réunion de haut niveau sur les pays à revenu intermédiaire organisée les 17 juin et 2 juillet 2021 par la présidence de l'Assemblée générale à la soixante-quinzième session pour discuter des déséquilibres et difficultés propres à ces pays pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier de la dimension économique du développement durable. Nous accueillons avec intérêt également les grands messages issus de cette réunion, qui figurent dans le résumé de la présidence de l'Assemblée générale. Nous demandons que ces réunions de l'Assemblée générale sur les pays à revenu intermédiaire se tiennent régulièrement ;

40. Sommes reconnaissants au Secrétaire général d'avoir présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session un rapport de portée pratique, axé sur les mesures prises pour appliquer la résolution 74/231, qui comprend une analyse exhaustive et approfondie des difficultés particulières que rencontrent les pays à revenu intermédiaire, ainsi qu'un ensemble de recommandations concrètes visant à promouvoir et à renforcer leur action en faveur du développement durable dans sa dimension économique, tout en faisant observer que certaines difficultés propres aux dimensions environnementales et sociales devront faire l'objet d'une autre analyse dans des rapports ultérieurs ;

41. Réaffirmons les engagements que nous avons énoncés dans le mandat du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire et notre détermination à œuvrer pour la réalisation des objectifs de notre programme durant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, et invitons d'autres États Membres à se joindre au Groupe ;

42. Décidons de soumettre le texte de la présente déclaration comme document officiel de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

New York, le 2 décembre 2021
